



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS



Assurances sociales en Suisse

STATISTIQUE DE POCHE

La statistique de poche **«Assurances sociales en Suisse»** offre une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par les taux de cotisation et les données générales telles que les indicateurs démographiques.

Source des données:

Statistique des assurances sociales suisses 2025
(à paraître à l'automne 2025)

Renseignements:

Salome Schüpbach
Tél. 058 465 03 39
data@bsv.admin.ch

Commande (gratuite):

Office fédéral des constructions
et de la logistique (OFCL)
Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

318.001.25F 07.25 1700 860580971

Compte global des assurances sociales

Les assurances sociales suisses – AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam et Ptra – compensent la perte de revenu résultant de la survenance d'un risque social ou complètent le revenu grevé par des risques sociaux. Le compte global des assurances sociales (CGAS) établi par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) fournit un aperçu général des flux financiers de toutes les assurances sociales. Conformément à l'approche harmonisée du CGAS, le produit du capital comprend les recettes liées aux intérêts et aux dividendes qui ont réellement été encaissées. Les pertes et les gains dus aux variations des valeurs boursières figurent dans le compte de capital sous la position «Variations de valeur du capital». Les recettes des assurances sociales n'étant donc constituées que des produits réellement comptabilisés, elles peuvent être comparées à la création de valeur économique.

Les assurances sociales sont alimentées principalement par les cotisations des assurés et des employeurs. Depuis 2001, les contributions des pouvoirs publics constituent la deuxième source de recettes, suivies par le produit du capital. Du côté des dépenses, ce sont les prestations sociales en espèces ou en nature qui dominent. Les trois assurances les plus importantes sont l'AVS, la PP et l'AMal.

«Compte global des assurances sociales (CGAS)» veut dire: selon les définitions du compte global des assurances sociales de l'OFAS. Les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé: les imputations à double ou multiples ont été apurées.

En 2023, les dépenses ont augmenté davantage que les recettes; le résultat du compte global s'est ainsi élevé à 24,0 milliards de francs. Les variations de valeur du capital ont été positives. Le capital financier de l'ensemble des assurances sociales a ainsi grimé à 1265,3 milliards de francs.

À combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	128 703	140 437	160 096
Contributions des pouvoirs publics	24 767	25 981	30 930
Produit du capital	16 662	16 520	18 880
Autres recettes	665	672	865
Recettes	170 796	183 610	210 771
Prestations sociales	127 666	143 609	169 509
Frais d'administration et de gestion	7 839	9 516	10 741
Autres dépenses	14 457	15 119	6 568
Dépenses	149 963	168 243	186 818
Résultat	20 834	15 367	23 952
Variations de valeur du capital	32 626	-32 578	46 644
Autres variations du capital	-4 468	1 283	-1 242
Capital	817 328	992 606	1 265 293

Compte global des assurances sociales

Recettes et dépenses de chacune des assurances sociales

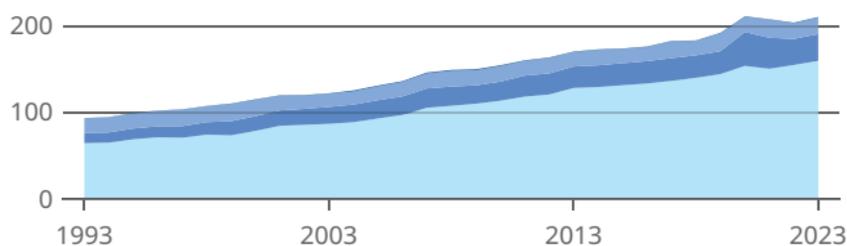
Compte global des assurances sociales CGAS en 2023, consolidé, en millions de francs

	AVS	AI	PC	PP
Cotisations assurés et employeurs	37 428	6 048	-	65 109
Contributions des pouvoirs publics	13 749	4 031	5 712	-
Produit du capital	648	59	-	16 303
Autres recettes	5	35	-	188
Recettes	51 831	10 173	5 712	81 601
Prestations sociales	49 726	9 216	5 712	49 668
Frais d'administration et de gestion	227	797	-	6 072
Autres dépenses	-	51	-	5 932
Dépenses	49 953	10 064	5 712	61 671
Résultat	1 878	109	-	19 929
Variations de valeur du capital	979	97	-	43 682
Autres variations du capital	-	-	-	-1 520
Capital	49 892	-6 059	-	1 127 878

Comment ont évolué les recettes des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en milliards de francs

- Cotisations assurés et employeurs
- Contributions des pouvoirs publics
- Produit du capital
- Autres recettes



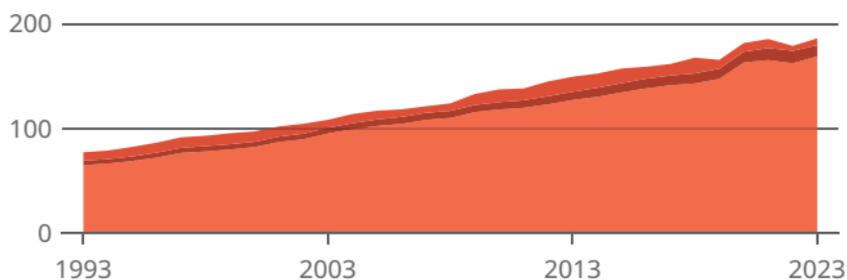
Les recettes du compte global CGAS ont été multipliées par deux entre 1993 et 2023. Les cotisations des assurés et des employeurs sont la principale source de recettes, suivies par les contributions des pouvoirs publics et par le produit du capital.

AMal	AA	APG	AC	AFam	Ptra	CPG	Total CGAS
29 129	6 254	2 159	7 856	6 741	-	-	160 096
5 919	-	-	1 301	188	26	3	30 930
204	1 510	28	44	82	-	-	18 880
31	237	-	15	354	-	-	865
35 283	8 002	2 186	9 215	7 365	26	3	210 771
35 257	6 322	1 981	5 667	6 558	26	3	169 509
1 718	1 001	5	785	136	-	0	10 741
5	164	-	3	413	-	-	6 568
36 980	7 487	1 986	6 455	7 107	26	3	186 818
-1 697	515	200	2 760	258	-	-	23 952
456	1 386	45	-	...	-	-	46 644
666	-381	-	-	-7	-	-	-1 242
13 060	68 247	1 861	6 781	3 634	-	-	1 265 293

Comment ont évolué les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS,
en milliards de francs

- Prestations sociales
- Frais d'administration et de gestion
- Autres dépenses

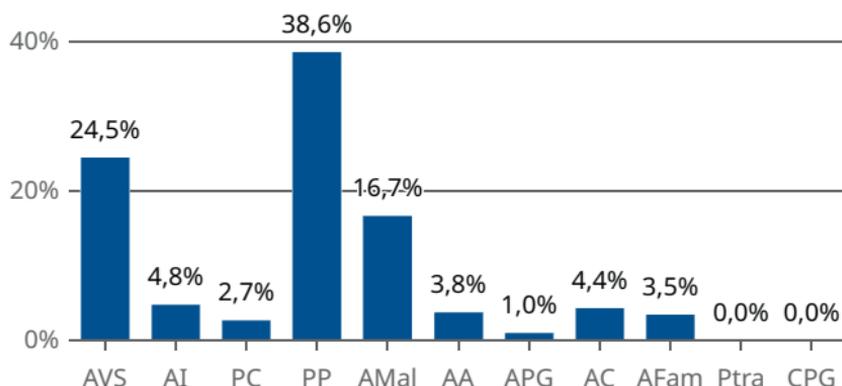


Les dépenses du compte global CGAS ont été multipliées par deux entre 1993 et 2023. La majeure partie des dépenses sont des prestations sociales, suivies des frais d'administration et de gestion, qui représentent 5,7% des dépenses.

Compte global des assurances sociales

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les recettes globales ?

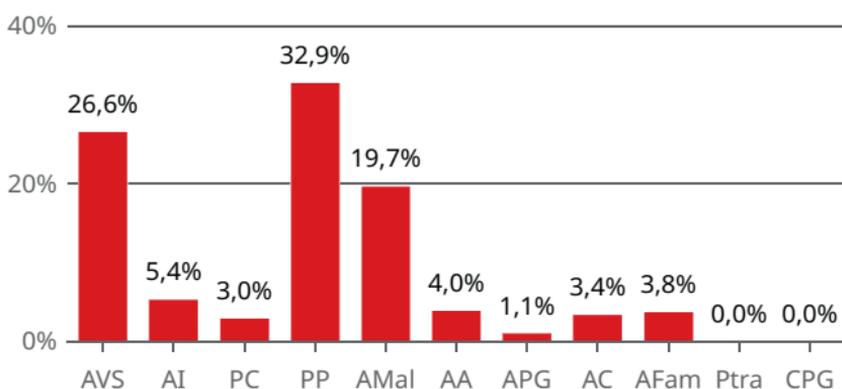
Part de chaque assurance sociale dans le total 2023, en % des recettes



Les recettes (211 milliards de francs en 2023) proviennent majoritairement de la PP, suivie de l'AVS et de l'AMal. Les cotisations des assurés et des employeurs représentent toujours la principale source de financement de ces trois assurances, suivies du produit du capital pour la PP et des contributions des pouvoirs publics pour l'AVS et pour l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les dépenses globales ?

Part de chaque assurance sociale dans le total 2023, en % des dépenses



Les dépenses (187 milliards de francs en 2023) sont majoritairement imputables à la PP, suivie de l'AVS et de l'AMal. Les parts de la PP et de l'AVS dans les prestations sociales étaient équivalentes (29,3%).

Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à l'économie nationale ?

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales



Le taux de la charge sociale exprime le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales, lui, exprime le rapport entre les prestations sociales et le PIB. En 2023, le PIB a augmenté de 1,6% alors que les recettes des assurances sociales ont augmenté de 3,2% et les prestations sociales de 4,1%, ce qui a entraîné une hausse des taux.

Comment se répartissent les prestations sociales (CGAS)

Prestations sociales par risque en 2023, en %

Veillesse	Santé	
	AMal	20,7%
AVS y c. PC 29,5%	autres, dont AA : 2,6%	
	3,5%	
PP 23,4%	Invalidité	Survivants
	dont AI : 4,5%	8,5%
	Famille	dont PP : 3,8%
	dont AFam : 3,9%	5,1%
	Chômage	autres
	3,0%	1,0%

Plusieurs assurances sociales sont généralement impliquées dans le versement des prestations relevant d'un même risque. C'est par exemple le cas de l'AVS, de la PP et des PC pour le risque de vieillesse, qui en 2023 représentait 52,9% de l'ensemble des prestations fournies.

Assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail liée à la vieillesse ou à un décès. C'est une assurance obligatoire qui concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est financée par les cotisations salariales et par des contributions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance.

Quelle est la part de bénéficiaires de rentes AVS dans la population en 2024 ?

43

bénéficiaires de rentes de vieillesse pour 100 cotisants.



98

personnes sur 100 âgées de 64/65 ans perçoivent une rente de vieillesse.



Combien de rentes AVS sont versées ? en décembre

	Rentes de vieillesse			Rentes complémentaires	Rentes de survivants
	En Suisse	À l'étranger	Total	Conjoints, enfants	Veuves, veufs et orphelins
2014	1 492 747	703 712	2 196 459	58 698	173 328
2019	1 631 114	772 650	2 403 764	51 395	196 120
2024	1 787 806	806 942	2 594 748	46 317	223 724

À combien se montent les rentes AVS ? en francs par mois

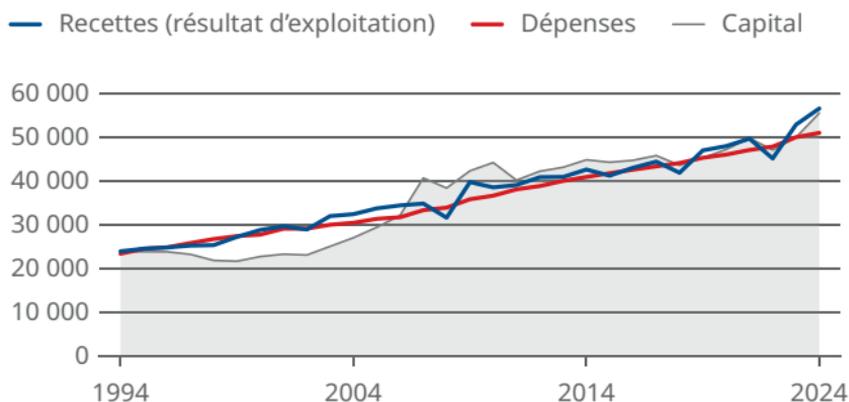
Montants des rentes complètes en 2025 ¹	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse (100%)	1 260	2 520
Rente de veuve ou de veuf (80%)	1 008	2 016
Rente complémentaire pour l'épouse (30%)	378	756
Rente d'orphelin ou d'enfant (40%)	504	1 008

Rentes moyennes en 2024 en Suisse	Femmes	Hommes
Rente de vieillesse	1 923	1 906
Rente de veuve ou de veuf	1 627	1 324

¹ Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale; cf. art. 35 ss LAVS

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AVS ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



- 2007: part de la Confédération issue de la vente de l'or de la BNS en faveur de l'AVS (7 milliards de francs)
- 2008, 2018, 2022: les chutes des marchés boursiers ont entraîné des pertes de valeur du capital.
- 2011: transfert à l'AI pour l'institution d'un Fonds de compensation AI distinct (5 milliards de francs)
- 2020: relèvement du taux de cotisation à l'AVS (de 8,4% à 8,7%)

En millions de francs	2014	2019	2024
Cotisations assurés et employeurs	29 942	32 508	38 669
Contributions des pouvoirs publics	10 598	11 571	15 047
Confédération	7 989	8 847	10 290
TVA et impôt maisons de jeu	2 609	2 723	4 757
Actions récursoires, autres	6	5	2
Recettes (résultat de répartition)	40 546	44 084	53 719
Produit du capital	784	605	903
Recettes (résultat CGAS)	41 330	44 689	54 622
Variation de valeur du capital	1 243	2 247	1 872
Recettes (résultat d'exploitation)	42 574	46 937	56 494
Prestations sociales	40 669	45 032	50 712
Prestations en espèces	40 483	44 820	50 501
Prestations en nature	73	105	140
Prestations collectives	114	108	71
Frais d'administration et de gestion	197	222	229
Dépenses	40 866	45 254	50 941
Résultat de répartition	-320	-1 170	2 778
Résultat CGAS	464	-565	3 681
Résultat d'exploitation	1 707	1 682	5 553
Capital	44 788	45 217	55 444

Assurance-invalidité

L'assurance-invalidité (AI) garantit à l'assuré, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, le minimum vital en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population, elle est financée par des cotisations salariales et par des contributions de la Confédération. Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance.

Quelle est la part de bénéficiaires de prestations ou de rentes AI en 2024 dans la population en Suisse ?

6

personnes sur 100 entre 0 et l'âge de référence AVS ont au moins une prestation de l'AI.



4

personnes sur 100 entre 18 ans et l'âge de référence AVS perçoivent une rente AI.



Combien de rentes AI sont versées ? en décembre

	Rentes d'invalidité			Rentes pour enfants		
	En Suisse	À l'étranger	Total	En Suisse	À l'étranger	Total
2014	226 421	33 509	259 930	66 468	12 790	79 258
2019	217 687	29 513	247 200	57 536	10 086	67 622
2024	227 306	26 930	254 236	58 998	8 798	67 796

À combien se montent les rentes AI ?

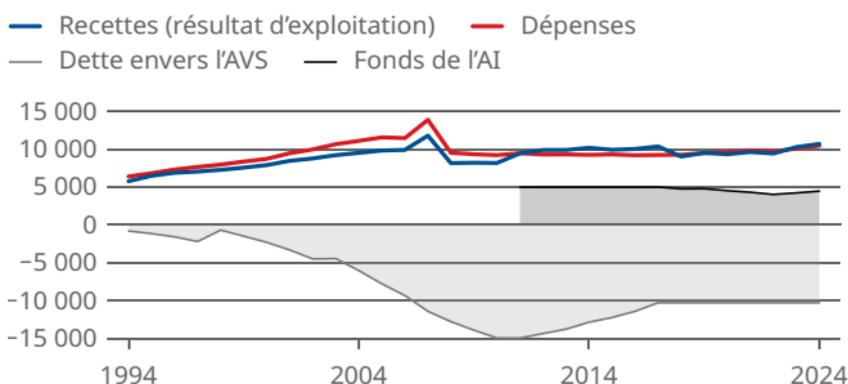
en francs par mois

Montants des rentes complètes en 2025 ¹	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (100%)	1 260	2 520
Rente pour enfant (40%)	504	1 008
Rentes moyennes en 2024 en Suisse	Femmes	Hommes
Rente d'invalidité	1 488	1 543
Rente pour enfant	542	575

¹ Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale; cf. art. 35 ss LAVS

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AI ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



1995: relèvement du taux de cotisation AI (de 1,2 % à 1,4 %)

1998, 2003: transfert de capitaux du Fonds APG
(2,2 milliards et 1,5 milliard de francs)

2011: institution d'un Fonds de compensation AI distinct
(5 milliards de francs)

2011-2017: financement additionnel Confédération et TVA

En millions de francs	2014	2019	2024
Cotisations assurés et employeurs	5 018	5 446	6 248
Contributions des pouvoirs publics	4 867	3 619	4 156
Confédération	3 576	3 619	4 156
Confédération, contribution intérêts sur dette AI	172	–	–
TVA	1 119	–	–
Actions récursoires, autres	54	36	32
Recettes (résultat de répartition)	9 939	9 101	10 436
Produit du capital	69	80	68
Recettes (résultat CGAS)	10 008	9 182	10 504
Variation de valeur du capital	169	327	186
Recettes (résultat d'exploitation)	10 177	9 508	10 690
Prestations sociales	8 301	8 698	9 427
Prestations en espèces	6 507	6 587	7 065
Prestations en nature	1 649	1 964	2 182
dont mesures médicales	779	932	882
dont mesures de réadaptation professionnelle	641	756	943
Prestations collectives	145	147	180
Frais d'administration et de gestion	678	734	812
Intérêts débiteurs du capital	275	51	216
Dépenses	9 254	9 484	10 455
Résultat de répartition	685	-383	-19
Résultat CGAS	754	-302	49
Résultat d'exploitation	922	24	235
Fonds de l'AI	5 000	4 787	4 460
Dette envers l'AVS	-12 843	-10 284	-10 284

Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Les prestations complémentaires (PC) sont octroyées à des personnes domiciliées en Suisse qui bénéficient d'une rente AVS ou AI et dont le revenu ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux. Les ressortissants étrangers doivent remplir quelques exigences supplémentaires. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi.

Quelle est la part des bénéficiaires de rentes qui perçoivent des PC en 2024 ?

12,2%

des bénéficiaires de rentes de vieillesse perçoivent des PC.



49,2%

des bénéficiaires de rentes AI perçoivent des PC.



Combien de personnes touchent des PC ? en décembre

	Bénéficiaires de PC				Taux de PC		
	PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI	Total	PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI
2014	192 856	3 631	112 864	309 351	12,4%	8,3%	44,1%
2019	215 772	3 753	117 498	337 023	12,7%	9,3%	48,5%
2024	225 872	3 210	121 843	350 925	12,2%	8,6%	49,2%

¹ Assurance-vieillesse

² Assurance-survivants

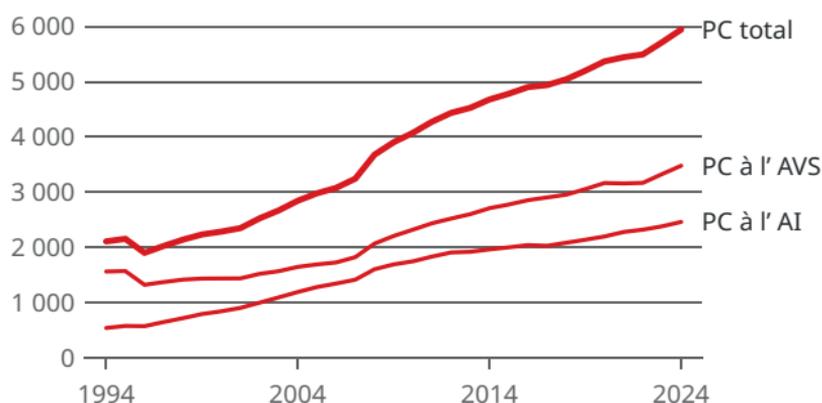
À combien se montent les composantes du calcul de base et les prestations ?

en francs

Calcul de base des PC en 2025 par an	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	20 670	31 005
Loyer brut maximal pris en compte	18 900	22 320
Franchise sur le revenu	1 300	1 950
Fortune non imputable	30 000	50 000
Franchise pour immeuble	112 500	112 500
Prestation moyenne 2024 par mois	À domicile	En home
Rentier AV, seul sans enfant	1 252	3 715
Rentier AI, seul sans enfant	1 429	4 067

À combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Financement au moyen des recettes fiscales générales.
Les recettes sont égales aux dépenses.

En millions de francs	2014	2019	2024
Contributions des pouvoirs publics aux PC à l'AVS	2 712	3 058	3 480
Confédération	696	818	1 045
Cantons	2 016	2 239	2 435
Contributions des pouvoirs publics aux PC à l'AI	1 967	2 142	2 464
Confédération	702	780	932
Cantons	1 264	1 361	1 532
Recettes (résultat de répartition)	4 679	5 199	5 944
Produit du capital	-	-	-
Recettes (résultat CGAS)	4 679	5 199	5 944
Variation de valeur du capital	-	-	-
Recettes (résultat d'exploitation)	4 679	5 199	5 944
Prestations complémentaires à l'AVS	2 712	3 058	3 480
Garantie des besoins vitaux	1 114	1 309	1 672
Coûts supplémentaires liés au séjour en home	1 347	1 437	1 475
Frais de maladie et d'invalidité	251	312	333
Prestations complémentaires à l'AI	1 967	2 142	2 464
Garantie des besoins vitaux	1 124	1 249	1 491
Coûts supplémentaires liés au séjour en home	662	682	733
Frais de maladie et d'invalidité	181	212	240
Dépenses	4 679	5 199	5 944
Résultat de répartition	-	-	-
Résultat CGAS	-	-	-
Résultat d'exploitation	-	-	-
Capital	-	-	-

Prévoyance professionnelle

Les prestations de la prévoyance professionnelle (PP) compensent la perte de revenu du travail liée à la vieillesse, à une invalidité ou à un décès. Avec celles du 1^{er} pilier, les prestations du 2^e pilier visent le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire s'applique depuis 1985 à tous les salariés dont le revenu atteint ou dépasse un montant donné (seuil d'accès). La PP est financée par des cotisations salariales et par le produit du capital. Les données qui suivent portent sur la PP dans son ensemble (y c. le régime surobligatoire). La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance.

Quel est le montant moyen des prestations versées en 2023 ?

27 983

francs est la rente de vieillesse moyenne par an.



261 362

francs sont versés en moyenne sous forme de capital-vieillesse.



Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

Bénéficiaires de rentes de la PP

	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité
2013	670 411	184 499	66 216	131 708
2018	798 554	191 046	59 706	114 534
2023	915 789	195 350	57 833	109 773

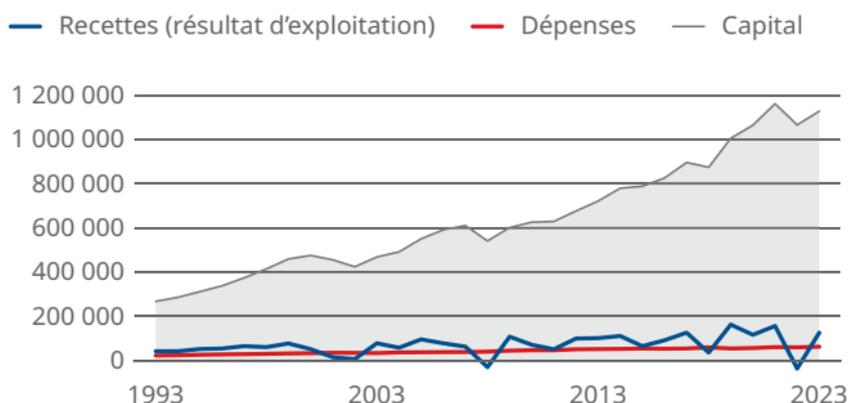
À combien se montent les rentes de la PP ?

Rente moyenne, en francs

	Rentes de vieillesse		Rentes veuves/veufs		Rentes d'invalidité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2013	18 312	36 437	19 575	14 229	13 894	17 338
2018	18 567	35 385	20 571	13 016	14 754	18 851
2023	18 703	34 389	21 539	13 304	15 771	20 070

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de la PP ?

Compte d'exploitation des institutions de prévoyance,
en millions de francs



2001/2002, 2008, 2018, 2022: les chutes des marchés boursiers ont entraîné des pertes de valeur du capital.

En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	44 127	49 320	56 868
Versements initiaux (hors prest. de libre passage)	10 466	7 232	8 241
Recettes provenant de services, autres	139	167	188
Recettes (résultat de répartition)	54 733	56 719	65 297
Produit du capital	14 227	14 311	16 303
Recettes (résultat CGAS)	68 959	71 030	81 601
Variation de valeur du capital	31 639	-35 667	43 682
Recettes (résultat d'exploitation)	100 598	35 363	125 282
Prestations sociales	33 162	39 145	49 668
Rentes	26 549	30 164	33 362
Prestations en capital	6 613	8 981	16 306
Frais d'administration et de gestion	4 005	5 327	6 072
Prestations de sortie, paiements à d'autres assurances, intérêts passifs	14 065	14 250	5 932
Dépenses	51 233	58 722	61 671
Résultat de répartition	3 500	-2 002	3 626
Résultat CGAS	17 727	12 308	19 929
Résultat d'exploitation	49 365	-23 359	63 611
Autres variations du capital	-4 276	1 762	-1 520
Capital	721 054	874 001	1 127 878

Assurance-maladie

L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. Financée par des primes individuelles, elle est obligatoire. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

Quelle est, en 2023, la part de personnes qui bénéficient d'une réduction de primes par rapport à l'effectif des assurés ?

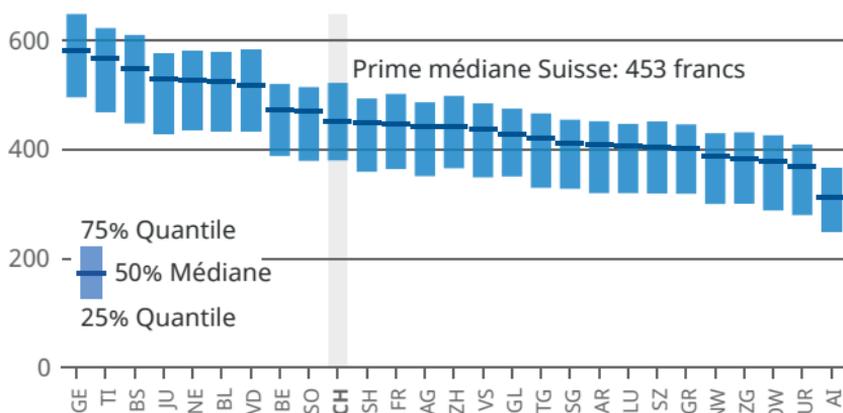
27,5%

des personnes en Suisse bénéficient d'une réduction de primes.



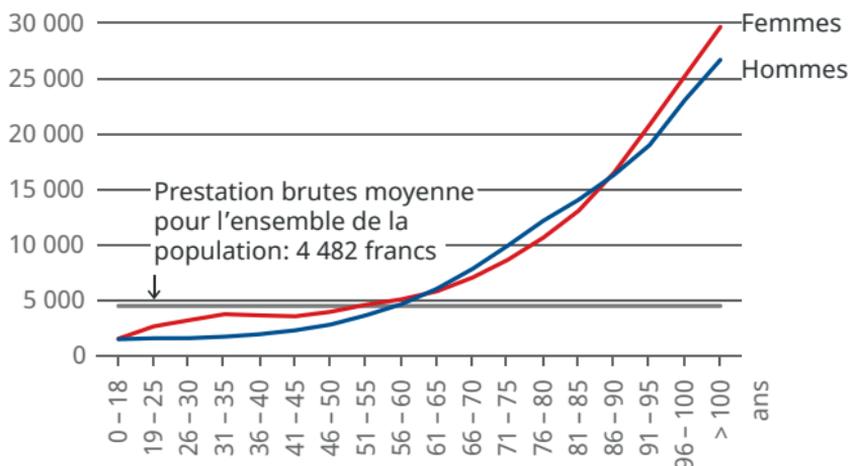
Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

Prime moyenne en 2025 (adultes), en francs par mois



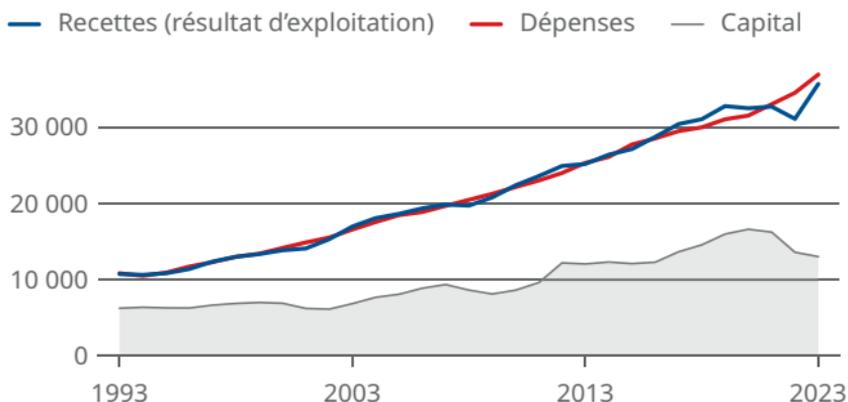
À combien se montent les prestations de l'AMal (y c. participation des assurés) ?

Prestation moyenne en 2023, en francs



À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AMal ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Le financement est basé sur un système de répartition.

En millions de francs	2013	2018	2023
Contributions assurés, sans les réductions de primes, etc.	20 628	26 473	29 129
Réduction de primes, etc.	4 188	4 902	5 919
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	52	-40	31
Recettes (résultat de répartition)	24 868	31 334	35 079
Produit du capital	249	203	204
Recettes (résultat CGAS)	25 117	31 537	35 283
Variation de valeur du capital	124	-421	456
Recettes (résultat d'exploitation)	25 241	31 116	35 739
Prestations payées	24 031	28 056	34 589
Parts des prestations des réassureurs	-72	-5	-90
Forfaits de traitement, etc.	119	102	83
Variation des provisions pour cas d'assurance non liquidés	89	77	675
Charges d'exploitation	1 263	1 424	1 718
Compensation des risques, modification provision correction des primes	-49	391	5
Dépenses	25 382	30 045	36 980
Résultat de répartition	-514	1 289	-1 902
Résultat CGAS	-265	1 492	-1 697
Résultat d'exploitation	-141	1 071	-1 241
Variation des provisions	-4	-154	666
Capital	12 096	14 611	13 060
dont réserves (y c. capital en actions)	6 362	8 274	5 955

Assurance-accidents

L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels (AAP), ainsi que des accidents non professionnels (AANP) des salariés. Financée par des primes fixées en pour mille du gain assuré, elle est obligatoire pour les salariés. Les primes de l'AAP sont à la charge de l'employeur, celles de l'AANP étant en principe à la charge du salarié.

Combien de personnes étaient assurées contre les accidents dans le cadre de leur travail en 2023 ?

4 469 000

de salariés (EPT) sont assurés par l'AA.



Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AAP	AANP	Total y c. AAC, AA AI	AAP	AANP	Total y c. AAC, AA AI
2014	268 156	513 259	796 703	47 691	53 537	103 070
2019	278 736	573 955	868 159	44 390	50 013	96 380
2024	280 323	617 528	914 741

Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA et à combien se montent-elles ?

Prestations pour soins et remboursements de frais
(surtout traitement médical)

Prestations en espèces 2025

Indemnité journalière	en cas d'incapacité totale de travail	80% ¹
Rente d'invalidité	en cas d'invalidité totale	80% ¹
Allocation pour impotent	par mois	de 812 à 2 436 fr.
Rentes de survivants	veuves et veufs	40% ¹
	orphelins de père ou de mère	15% ¹
	orphelins de père et de mère	25% ¹

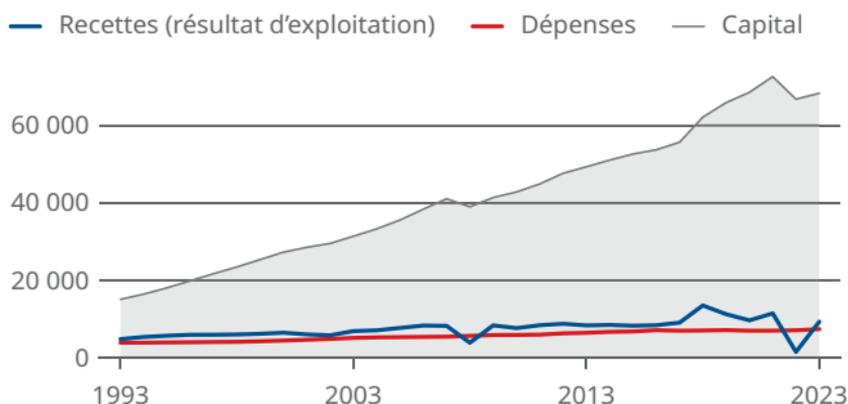
Prestation moyenne de la SUVA en 2024, en francs

	AAP	AANP	AAC
Indemnité journalière	6 831	5 873	8 979
Rente d'invalidité	15 984	17 940	16 788
Rente de survivants	28 200	25 944	26 544

¹ Du gain assuré (gain maximum assuré = 148 200 francs par an).

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AA ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



Les rentes sont financées par capitalisation.

2008, 2022: les chutes des marchés boursiers ont entraîné des pertes de valeur du capital.

En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	6 082	6 358	6 254
Produit des actions récursives	303	279	237
Recettes (résultat de répartition)	6 385	6 637	6 491
Produit du capital	1 384	1 384	1 510
Recettes (résultat CGAS)	7 770	8 021	8 002
Variation de valeur du capital	675	5 556	1 386
Recettes (résultat d'exploitation)	8 445	13 577	9 387
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	3 573	4 060	4 410
Prestations de longue durée (rentes, prestations en capital)	1 930	1 937	1 912
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	1 035	1 137	1 165
Dépenses	6 538	7 134	7 487
Résultat de répartition	-153	-497	-996
Résultat CGAS	1 232	887	515
Résultat d'exploitation	1 907	6 443	1 900
Gain (-) / perte (+) des assureurs	-224	-1	-381
Constitution de provisions et réserves	1 683	6 442	1 520
Capital	49 304	62 085	68 247

Allocations pour perte de gain

Le régime des allocations pour perte de gain (APG) couvre en partie la perte de gain subie par les personnes qui accomplissent leur service dans l'armée, le service civil ou la protection civile. Il compense également en partie la perte de salaire en cas de maternité (allocation de maternité, 14 semaines), pendant le congé de l'autre parent (allocation de l'autre parent, 2 semaines), en raison de la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé (allocation de prise en charge, 14 semaines) et en cas d'adoption (allocation d'adoption, 2 semaines).

Quelle est la part de la parentalité, en 2023/2024, dans le régime des allocations pour perte de gain ?

39%

des bénéficiaires d'APG bénéficient d'une allocation de parentalité.



58%

des prestations des APG sont allouées pour la parentalité.



Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

	Allocation de service				Allocation de parentalité		
	Armée	Service civil	Protection civile	Autres ¹	Maternité ²	Autre parent ²	Autres ³
2013	134 676	17 035	57 400	47 407	62 107	-	-
2018	104 894	19 197	56 273	42 639	68 520	-	-
2023	99 485	21 296	43 717	45 156	65 592	62 902	844

À combien se montent les APG ?

	En % ⁴	Min. fr./jour	Max. fr./jour		
Allocation de base⁵ pour personnes en service 2025					
Recrues/Non-actifs	-	69	69		
Actifs	80%	69	220		
Allocation en cas de parentalité 2025					
	80%	1	220		
Prestation moyenne 2023, en francs par jour					
	Service militaire	Service civil	Maternité	Autre parent	Prise en charge
	133	110	139	180	148

¹ Recrutement, Jeunesse et sport et moniteurs de jeunes tireurs.

² Par année de naissance de l'enfant (maternité/paternité) ou par année du premier jour de congé (prise en charge).

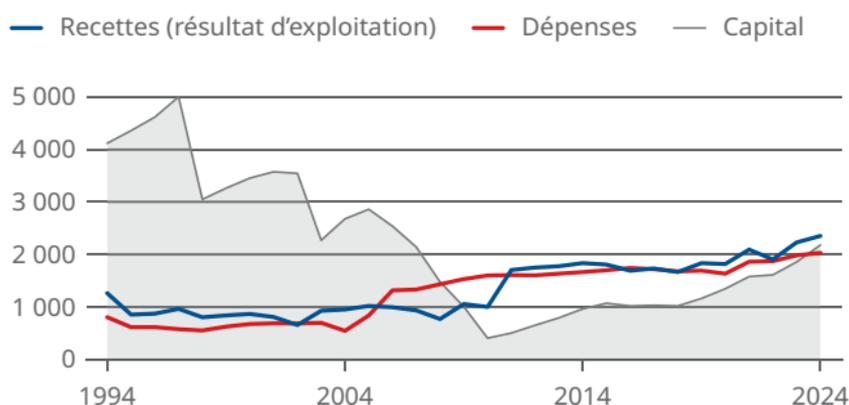
³ Prise en charge, adoption.

⁴ En % du revenu moyen acquis avant le service / avant la parentalité.

⁵ Sans les allocations pour enfant, les allocations d'exploitation et les allocations pour frais de garde.

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital des APG ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



- 1998, 2003: transferts de capitaux à l'AI (2,2 milliards et 1,5 milliard de francs)
- Mi-2005: révision de la LAPG avec l'introduction de l'allocation de maternité et des prestations plus élevées pour les personnes faisant du service
- 2011, 2021: relèvement du taux de cotisation APG respectivement de 0,3% à 0,5% et de 0,45% à 0,5%
- 1995, 2016: abaissement du taux de cotisation APG respectivement de 0,5% à 0,3% et de 0,5% à 0,45%
- 2021: introduction de l'allocation de l'autre parent et de l'allocation de prise en charge
- 2023: introduction de l'allocation d'adoption

En millions de francs	2014	2019	2024
Cotisations assurés et employeurs	1 790	1 749	2 230
Recettes (résultat de répartition)	1 790	1 749	2 230
Produit du capital	14	18	34
Recettes (résultat CGAS)	1 804	1 766	2 264
Variation de valeur du capital	34	71	92
Recettes (résultat d'exploitation)	1 838	1 838	2 355
Allocations en cas de service	806	744	827
Allocations en cas de parentalité	783	881	1 128
Autres prestations en espèces ¹	76	67	74
Frais d'administration et de gestion	3	4	6
Dépenses	1 668	1 695	2 034
Résultat de répartition	122	54	196
Résultat CGAS	136	71	229
Résultat d'exploitation	170	142	321
Capital	968	1 167	2 182

¹ Part des cotisations à la charge des APG, restitutions de prestations, dépenses et frais de justice.

Assurance-chômage

L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. Assurance obligatoire pour tous les salariés, l'AC est financée en grande partie par les cotisations salariales.

Quel est le taux de chômage en 2024 ?

2,3%

est le taux de chômage des femmes.



2,6%

est le taux de chômage des hommes.



Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

	Femmes	Hommes	Femmes et hommes
2014	135 428	167 434	302 862
2019	136 496	162 077	298 573
2024	130 731	159 671	290 402

À combien se montent les indemnités de l'AC ?

En principe, l'indemnité journalière dépend du salaire soumis à l'AVS réalisé en moyenne durant les six derniers mois.

Gain mensuel assuré maximum: 12 350 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne en fonction de l'obligation d'entretien et du revenu.

80% du gain assuré est octroyé aux personnes

- ayant des obligations d'entretien envers des enfants;
- dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3797 francs;
- qui sont invalides.

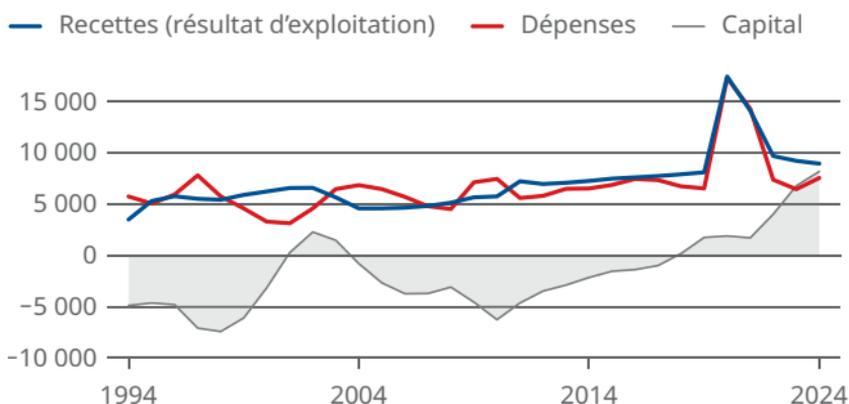
70% du gain assuré est octroyé aux autres assurés.

Gain maximal assurable, en francs par mois	2024	2025
	12 350	12 350

Prestation moyenne 2024, en francs par jour	Femmes	Hommes
	148.40	186.00

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital de l'AC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



1995, 2011: relèvement du taux de cotisation AC respectivement de 2,0% à 3,0% et de 2,0% à 2,2%

2003, 2004: abaissement du taux de cotisation AC respectivement de 3,0% à 2,5% et de 2,5% à 2,0%

2020/2021/2022: extension et prolongation du droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail due au COVID-19. Les coûts supplémentaires ont été pris en charge par la Confédération.

1996-2003 et

2011-2022: cotisations de solidarité sur les salaires supérieurs au gain assuré

En millions de francs	2014	2019	2024
Cotisations assurés et employeurs	6 633	7 382	8 071
Contributions des pouvoirs publics	618	697	797
Autres recettes	3	2	1
Produit des différences de cours	-	9	2
Recettes (résultat de répartition)	7 255	8 090	8 872
Produit du capital	5	6	75
Recettes (résultat CGAS)	7 260	8 095	8 947
Recettes (résultat d'exploitation)	7 260	8 095	8 947
Prestations en espèces	4 896	4 886	5 760
Cotisations aux assurances sociales	707	637	738
Indemnités liées aux accords bilatéraux	229	251	264
Frais d'administration et de gestion	684	757	787
Intérêts débiteurs	5	0	0
Autres dépenses	1	1	-1
Charges des différences de cours	-	0	0
Dépenses	6 523	6 531	7 548
Résultat de répartition	733	1 558	1 324
Résultat CGAS	737	1 564	1 399
Résultat d'exploitation	737	1 564	1 399
Capital	-2 149	1 755	8 180

Allocations familiales

Les allocations familiales (AFam) sont destinées à compenser une partie des frais que les parents doivent assumer pour l'entretien de leurs enfants. La loi fédérale sur les AFam définit les montants mensuels minimaux: 215 francs pour l'allocation pour enfant et 268 francs pour l'allocation de formation. Les salariés, les indépendants et les personnes non actives ayant un faible revenu ont droit aux AFam. Les AFam sont financées en majeure partie par les cotisations des employeurs et des indépendants (VS: des salariés aussi).

Quels sont les montants minimaux des allocations en 2025 ?

215.-

est le montant minimal de l'allocation pour enfant.



268.-

est le montant minimal de l'allocation de formation.



Combien de personnes touchent des AFam selon la LAFam ?

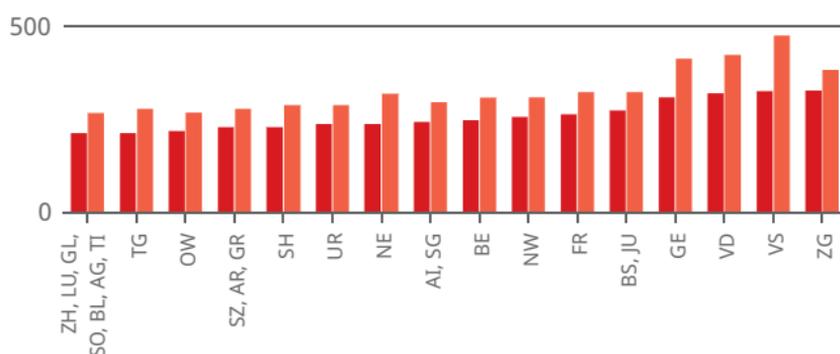
	Allocations pour enfant	Allocations de formation	Allocations de naissance et d'adoption ¹	Total
2013	1 298 627	433 456	23 150	1 755 233
2018	1 398 118	447 817	25 658	1 871 593
2023	1 426 265	461 673	24 172	1 912 110

¹ Allocations de naissance et éventuellement d'adoption: LU, UR, SZ, FR, VD, VS, NE, GE, JU

À combien se montent les AFam dans les cantons ?

Allocations pour enfant et de formation en 2025, en francs par mois

- Allocation pour enfant (1^{er} et 2^e enfants)
- Allocation de formation (1^{er} et 2^e enfants)

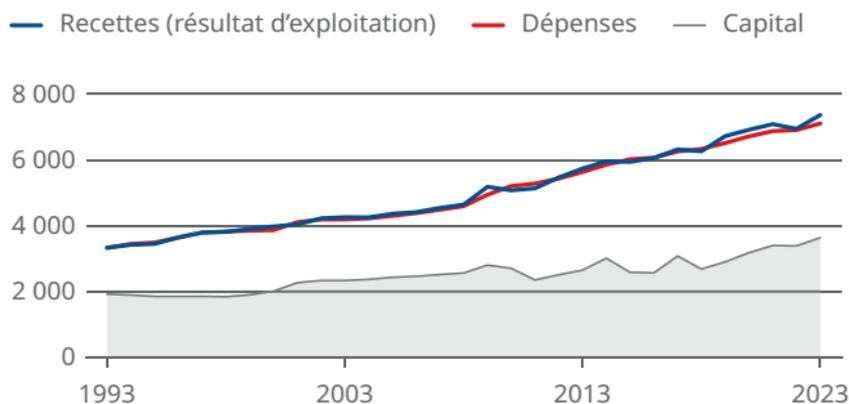


Les taux s'appliquent aux 1^{er} et 2^e enfants. Pour les enfants suivants, les taux peuvent être plus élevés.

Allocation pour enfant jusqu'à 16 ans, allocation de formation de 16 à 25 ans. ZH et LU: dès 12 ans, le montant de l'allocation pour enfant correspond à celui de l'allocation de formation et à 260 francs. ZG: l'allocation de formation n'est versée qu'à partir de 18 ans.

À combien se montent les recettes, les dépenses et le capital des AFam ?

Compte d'exploitation, en millions de francs



En millions de francs	2013	2018	2023
Cotisations assurés et employeurs	5 445	5 878	6 741
dont indépendants	211	216	216
dont non-actifs	5	9	11
dont employeurs agricoles	17	21	24
Contributions des pouvoirs publics	195	215	188
Autres recettes	96	206	354
Recettes (résultat de répartition)	5 736	6 299	7 283
Produit du capital	...	-39	82
Recettes (résultat CGAS)	5 736	6 260	7 365
Variation de valeur du capital
Recettes (résultat d'exploitation)	5 736	6 260	7 365
Prestations sociales	5 488	5 949	6 558
dont AFam aux indépendants	138	183	195
dont AFam aux non-actifs	97	149	141
dont AFam dans l'agriculture	127	99	85
Frais d'administration et de gestion	138	111	136
Autres dépenses	4	272	413
Dépenses	5 630	6 332	7 107
Résultat de répartition	106	-33	176
Résultat CGAS	106	-72	258
Résultat d'exploitation	106	-72	258
Capital	2 647	2 679	3 634

Les prestations transitoires (Ptra) permettent d'assurer la subsistance des personnes qui ont perdu leur emploi peu avant d'atteindre l'âge de référence et qui sont arrivées en fin de droit dans l'assurance-chômage après avoir atteint l'âge de 60 ans. Prestations sous condition de ressources, elles sont calculées de la même manière que les prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI. Les Ptra sont financées par les ressources générales de la Confédération. Leur exécution et leur versement relèvent de la compétence des cantons. La LPtra est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Les prestations transitoires se trouvent donc encore en phase d'introduction: le nombre de bénéficiaires et donc les dépenses augmentent chaque année et devraient se stabiliser en 2026-2027.

Les dépenses liées aux Ptra se sont élevées à 14 millions de francs en 2022, à 26 millions de francs en 2023 et à 28 millions de francs en 2024.

Comment sont répartis les bénéficiaires des Ptra en 2023 ?

30

bénéficiaires de Ptra sur 100 sont des femmes.



37

bénéficiaires de Ptra sur 100 sont mariés.



Combien de personnes touchent des Ptra ? en décembre

Chômeurs en fin de droit touchant des Ptra

	Femmes	Hommes	Total
2022	207	487	694
2023	281	659	940

À combien se montent les composantes du calcul de base et les prestations ?

Calcul de base des Ptra en 2025, en francs par an	Personnes seules	Couples
Plafond des prestations transitoires	46 508	69 761
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	20 670	31 005
Loyer brut maximal pris en compte	18 900	22 320
Franchise sur le revenu	1 300	1 950
Fortune non imputable	30 000	50 000
Franchise pour immeuble	112 500	112 500
Prestation moyenne 2023, en francs par mois	Femmes	Hommes
Chômeurs en fin de droit touchant des Ptra	2 427	2 600

Taux de cotisation et données générales

À combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisation 2025

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu			Indépendants en % du revenu	Non-actifs en francs/an	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
AVS ^{1,2}	4,35%	4,35%	8,70%	4,35%–8,1%	435	21 750
AI ^{1,2}	0,70%	0,70%	1,40%	0,752%–1,4%	70	3 500
APG ^{1,2}	0,25%	0,25%	0,50%	0,269%–0,5%	25	1 250
AC ^{1,3}	1,10%	1,10%	2,20%	–	–	–
AAP ^{1,3}	–	0,58%	0,58%	facultative	–	–
AANP ^{1,3}	1,06%	–	1,06%	facultative	–	–
PP ⁴	7,9%	10,5%	18,4%	facultative	–	–
AFam ⁵	Seule- ment VS 0,42%	0,8%–3,8%	0,8%– 3,8%	0,6%–3,8%	–	–

¹ Base = salaire AVS

² Pour les retraités exerçant une activité lucrative: franchise annuelle de 16 800 francs par an.

³ Gain maximum assuré = 148 200 francs par an. AAP, AANP: prime brute moyenne (2023). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

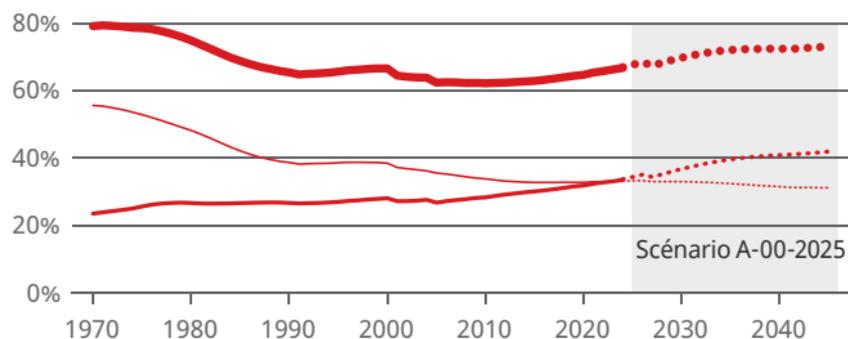
⁴ Statistique des caisses de pensions 2023, taux de cotisation moyens, en % du salaire assuré (max. 882 000 francs). Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

⁵ 2023, réglementation différente selon les cantons et les CAF.

Quelle est la part des jeunes et des retraités en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique

- Rapport de dépendance des rentiers AVS
- Rapport de dépendance des jeunes
- Rapport de dépendance total



Le taux des rentiers AVS connaîtra une forte augmentation ces prochaines décennies. Si, à la fin 2024, on comptait 34 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera probablement à 37 personnes fin 2030 et à 42 fin 2045.

Taux de cotisation et données générales

Données statistiques diverses

	2014	2019	2024
Population résidente permanente , en milliers	8 238	8 606	9 049
Indicateurs démographiques			
Rapport de dépendance des rentiers AVS ¹	29,9%	31,6%	33,6%
Rapport de dépendance des jeunes ¹	32,9%	32,8%	33,1%
Rapport de dépendance total ¹	62,7%	64,4%	66,7%
Personnes actives² , en milliers	4 818	5 108	5 329
Personnes cotisant à l'AVS , en milliers	5 580	5 848	6 029
Revenus soumis à l'AVS³ , en millions de francs	357 664	363 296	368 618
Taux de chômage⁴	3,0%	2,3%	2,4%
Femmes	2,9%	2,2%	2,3%
Hommes	3,2%	2,4%	2,6%
Salaires et prix , variation en % par rapport à l'année précédente			
Salaires nominaux	0,8%	0,9%	1,8%
Prix à la consommation	0,0%	0,4%	1,1%
Produit intérieur brut⁵ (PIB) , en millions de francs	665 618	716 879	824 589
Montants limites pour exonération d'impôts du pilier 3a			
Assurés à la PP	6 739	6 826	7 056
Indépendants	33 696	34 128	35 280

¹ Rapport de dépendance des rentiers AVS: population des rentiers par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de dépendance des jeunes: population des jeunes par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de dépendance total: population des jeunes et des rentiers par rapport à la population en âge de travailler.

Population en âge de travailler: depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes: 65 ans; femmes: jusqu'en 2000, 62 ans, de 2001 à 2004, 63 ans; depuis 2005, 64 ans).

Rentiers: dès l'âge de la retraite. Jeunes: de 0 à 19 ans.

² Personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération.

³ Revenu déterminant des salariés et des indépendants; non-actifs: équivalent du revenu soumis à cotisation. Estimation.

⁴ Part des chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population en âge de travailler.

⁵ Le PIB englobe toute la création de valeur ajoutée économique annuelle à l'intérieur des frontières suisses.

Quelle est la situation de la Suisse en comparaison internationale ?

Prestations de protection sociale en % du PIB en 2022

	Vieillesse	Maladie / Soins de santé	Incapacité / Infirmités	Survivants	Famille / Enfants	Chômage	Logement etc.
Allemagne	10,4%	9,6%	2,1%	1,6%	3,4%	1,0%	0,7%
France	12,6%	9,9%	2,0%	1,5%	2,2%	1,8%	1,8%
Italie	13,9%	6,6%	1,5%	2,4%	1,6%	1,4%	1,5%
Pays-Bas	9,7%	9,3%	2,2%	0,8%	1,2%	0,5%	1,7%
Suède	12,1%	7,8%	2,4%	0,2%	2,7%	0,8%	0,9%
Suisse	11,1%	8,6%	2,1%	1,2%	1,5%	0,8%	0,9%

En comparaison avec les pays ayant un système social semblable, la Suisse est le deuxième pays qui dépense le moins pour les prestations de la protection sociale, en proportion du PIB. Par exemple, ces dépenses représentent 32,0% du PIB en France, contre 26,3% en Suisse. Dans tous les pays, la plus grande partie des ressources est dévolue aux systèmes de retraite et de santé.

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AA AI	Assurance-accidents pendant une mesure de l'AI
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AANP	Assurance-accidents non professionnels
AAP	Assurance-accidents professionnels
AC	Assurance-chômage
AFam	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CAF	Caisse d'allocations familiales
CGAS	Compte global des assurances sociales
CPG	Allocation pour perte de gain Corona
EPT	Equivalents plein-temps
LAFam	Loi fédérale sur les allocations familiales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
Ptra	Prestations transitoires pour chômeurs âgés
SAS	Statistique des assurances sociales suisses
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Résultat de répartition

Recettes (sans le produit du capital et sans les variations de valeur du capital) moins dépenses

Résultat CGAS

Recettes (avec le produit du capital, mais sans les variations de valeur du capital) moins dépenses

Résultat d'exploitation

Recettes (avec le produit du capital et les variations de valeur du capital) moins dépenses

- ... Chiffre non disponible ou non mentionné.
- Donnée absente ou n'ayant pas de sens.
Les valeurs provisoires sont inscrites en *italique*.

Informations complémentaires sur Internet

Chapitres	Adresse	Contenu
CGAS, AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam	www.ofas.admin.ch	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC et AFam
CGAS, AVS, AI, PC, PP, AMal, AFam	www.ofas.admin.ch	Rapports de recherche sur les « assurances sociales »
CGAS, AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam	www.securite-sociale-chss.ch	La plateforme journalistique de l'OFAS
AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC, AFam	www.histoiredelasecuritesociale.ch	Aperçu général de l'histoire de la sécurité sociale en Suisse
AVS, AI, APG	www.compenswiss.ch	Fonds de compensation AVS/AI/APG
AVS	www.ofas.admin.ch	Statistique de l'AVS
AI	www.ofas.admin.ch	Statistique de l'AI
PC	www.ofas.admin.ch	Statistique des PC
AVS, AI, PC, APG, AC, AFam, PtrA	www.avs-ai.ch	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.statistique.ch	Statistique des caisses de pensions
AMal	www.statistique.ch	Statistiques et rapports
	www.ofsp.admin.ch	Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch	Rapports de recherche de l'Observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch	Données statistiques et informations générales
	www.suva.ch	Données statistiques et informations générales
	www.ofsp.admin.ch	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.statistique.ch	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch	Statistique suisse du marché du travail
	www.travail.swiss	Informations sur le chômage
AFam	www.ofas.admin.ch	Données statistiques et informations générales
PtrA	www.ofas.admin.ch	Informations générales: conditions d'octroi des prestations, calcul des prestations, coûts et financement

- CGAS** Compte global des assurances sociales
 - AVS** Assurance-vieillesse et survivants
 - AI** Assurance-invalidité
 - PC** Prestations complémentaires
 - PP** Prévoyance professionnelle
 - AMal** Assurance-maladie
 - AA** Assurance-accidents
 - APG** Allocations pour perte de gain
 - AC** Assurance-chômage
 - AFam** Allocations familiales
 - Ptra** Prestations transitoires pour chômeurs âgés
- Taux de cotisation et données générales
- Comparaison internationale



Vous trouverez des informations détaillées dans la Statistique des assurances sociales suisses 2025 qui paraîtra en automne 2025.